

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****25 FÉVRIER 2009****Déficit 2008 de 39,8 G\$ à la Caisse de dépôt et placement**

« L'Association démocratique des retraités (ADR), est estomaquée par l'ampleur du déficit. Il y a quelqu'un, quelque part, qui n'a pas fait son travail correctement » voilà ce qu'a déclaré madame Aline Couillard, vice-présidente de l'ADR, en point de presse lorsqu'elle a pris connaissance du rapport de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP).

L'ADR réagit favorablement à la création d'une commission parlementaire sur les résultats désastreux de la CDP, en 2008. Cette commission devrait toutefois être accompagnée d'un mandat large au Vérificateur général du Québec pour examiner les décisions qui ont conduit à cette catastrophe, les pratiques, les risques, les bonis et plus spécifiquement sur les décisions d'investir massivement dans les papiers commerciaux (PCAA) et présenter un rapport public sans délai.

Madame Couillard a ajouté : « *Nous voulons savoir si ces résultats font suite à :*

- *Un manque de vigilance des comités de retraite ?*
- *Des décisions politiques qui manquaient de fixer les balises requises ?*
- *Des décisions administratives qui ont conduit à ces piètres résultats ?*
- *L'opium des bonis qui a envoyé les décideurs dans des stratosphères des risques incontrôlés ?*
- *La gestion du risque dans les PCAA ?*
- *Ou, tout à la fois ? »*

L'ADR veut également savoir ce qui explique les écarts de rendements obtenus par les déposants du RREGOP et ceux obtenus par les autres déposants de la CDP. Il importe de savoir que les participants (prestataires et actifs) du RREGOP sont les plus importants dépositaires et propriétaires de fonds de la CDP.

L'ADR demande aux parlementaires que toute la lumière soit faite au regard de ce dossier. Advenant que le vérificateur général n'apporte pas toute la lumière requise dans ce dossier, nous nous réservons le droit d'exiger une commission d'enquête publique à cet égard. Les retraités entendent bien ne pas faire les frais d'écarts d'une saine gestion.

Si la CDP avait obtenu des résultats comparables à ceux des autres grands investisseurs canadiens, notre inquiétude serait moins grande car le marché va rebondir et les pertes du moment seront en grande partie récupérées en un an ou deux. C'est la loi des cycles économiques qui va jouer. Même si les écarts entre les résultats de la Caisse et ceux des comparables sont majeurs, la CDP ne doit pas agir comme un joueur de poker qui tentera de couvrir ses pertes par des choix encore plus risqués.

Voilà des inquiétudes qui méritent des explications claires et transparentes de la part des instances politiques et administratives suivies des corrections appropriées.

Source : Gaétan Morneau, administrateur.